

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU MARDI 05 AVRIL 2022 A 19 HEURES
--

Date de convocation : 26/03/2021

SOMMAIRE :

- 1 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 2 – AFFECTATION RESULTATS ASSAINISSEMENT ;
- 3 – BUDGET 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 4 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINSTRATIF 2021 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 5 – AFFECTATION RESULTATS EAU POTABLE ;
- 6 – BUDGET 2022 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 7 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – TERRASSES DE LUZIERES ;
- 8 – AFFECTATION RESULTATS LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES ;
- 9 – BUDGET 2022 – TERRASSES DE LUZIERES ;
- 10 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE DE CONTY
- 11 – AFFECTATION RESULTATS COMMUNE ;
- 12 – BUDGET COMMUNAL 2022 ;
- 13 – FISCALITE LOCALE : FIXATION DES TAUX ;
- 14 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ;
- 15 – EFFACEMENT ET RENFORCEMENT ROUTE DE BELLEUSE ;
- 16 – EFFACEMENT ET RENFORCEMENT HAMEAU DE LUZIERES ;
- 17 – MODERNISATION DE CERTAINS SECTEURS ;
- 18 – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 19– QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	DEVISME Arnaud
GREVIN Cécile	VAN OOTEGHEM Clarisse
FAY José	RONGIER Marie-Laure
VASELLI Bérengère	DE TOMI Isabelle
BOULANGER Héloïse	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	DE TOMI Isabelle
	BROISSART Dominique

Excusés : Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, Mme LELEU Linda ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, M. CARON

Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et Mme BRKA Virginie, excusée. M. DUCROCQ Jonathan, absent.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 03 Mars 2022 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du service assainissement qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	91 876.77 €uros
Recettes de l'exercice :	81 832.63 €uros

Résultat de l'exercice :	-10 044.14 €uros
Résultat reporté antérieur :	147 888.96 €uros
Soit un résultat cumulé de :	137 844.82 €uros (à reporter sur le budget 2022)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	39 754.09 €uros
Recettes de l'exercice :	48 618.00 €uros
Résultat antérieur reporté :	46 940.09 €uros
Soit un résultat cumulé de :	55 804.00 €uros (à reporter sur le budget 2022)

Reste à réaliser :

Dépenses :	62 904.00 €uros
Recettes :	62 904.00 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 du service assainissement tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement :	137 844.82 €uros
Report en investissement	55 804.00 €uros

Le compte de gestion 2021 du service assainissement du Trésorier est conforme au compte administratif 2021 et il est adopté à l'unanimité.

II – BUDGET 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2022 pour le service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 233 665 €uros
- Investissement : 302 800 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2022 du service assainissement tel qu'il est proposé.

III – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 17 245.30 €uros

Recettes de l'exercice : 34 835.67 €uros

Résultat de l'exercice : 17 590.37 €uros

Résultat reporté antérieur : 238 288.77 €uros

Soit un résultat cumulé de : 255 879.14 €uros (à reporter sur le budget 2022)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 14 211.06 €uros

Recettes de l'exercice : 16 413.00 €uros

Résultat antérieur reporté : 2 201.94 €uros

Soit un résultat cumulé de : 89 021.76 €uros (à reporter sur le budget 2022)

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 du service eau potable tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement : 255 879.14 €uros

Report en investissement : 89 021.76 €uros

Le compte de gestion 2021 du service eau potable du Trésorier est conforme au compte administratif 2021 et il est adopté à l'unanimité.

IV – BUDGET 2022 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2022 pour le service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 291.789 €uros
- Investissement : 365 003 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2022 du service eau potable tel qu'il est proposé.

V – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du lotissement « Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 0.00 €uros
Recettes de l'exercice : 51 064.24 €uros

Résultat de l'exercice : 51 064.24 €uros
Résultat reporté antérieur : 107 655.52 €uros
Soit un résultat cumulé de : 158 719.76 €uros (à reporter sur le budget 2022)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 0.00 €uros
Recettes de l'exercice : 0.00 €uros
Résultat antérieur reporté : - 119 966.78 €uros
Soit un résultat cumulé de : - 119 966.78 €uros (à reporter sur le budget 2022)

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 du lotissement « Terrasses de Luzières » tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement : 158 719.76 €uros
Report en investissement - 119 966.78 €uros

Le compte de gestion 2021 du lotissement « Terrasses de Luzières » du Trésorier est conforme au compte administratif 2021 et il est adopté à l'unanimité.

VI – BUDGET 2022 – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2022 pour le lotissement « Terrasses de Luzières » :

- Fonctionnement : Dépenses : 119 967.00 €uros
Recettes : 211 353.00 €uros
- Investissement : Dépenses : 119 967.00 €uros
Recettes : 119 967.00 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2022 du lotissement « Terrasses de Luzières » tel qu'il est proposé.

M. le Maire précise qu'il reste une parcelle de terrain à vendre sur ce lotissement. A la question de Mme DE TOMI Isabelle, M. le Maire précise que la difficulté de la

vente provient le plus souvent de la largeur de la parcelle jugée trop juste par les potentiels acquéreurs.

M. THIERRY Patrick suggère que l'on renouvelle les actions de communication pour la vente de cette parcelle.

VII – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021 :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif communal 2021 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 1 377 804.79 €uros

Recettes de l'exercice : 1 549 089.85 €uros

Résultat de l'exercice : 177 285.06 €uros

Résultat reporté antérieur : 744 385.07 €uros

Soit un résultat cumulé de : 921 670.13 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 501 247.81 €uros

Recettes de l'exercice : 389 153.25 €uros

Résultat antérieur reporté : - 5 886.67 €uros

Soit un résultat cumulé de : - 117 981.23 €uros

Reste à réaliser :

Dépenses : 1 516 183.00 €uros

Recettes : 655 168.00 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif communal 2021 tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Excédent de fonctionnement :

- Report en fonctionnement 2022 : 803 688.90 €uros

- Affectation en investissement 117 981.23 €uros

Déficit d'investissement :

- Report en investissement : 120 545.25 €uros

Le compte de gestion 2021 communal du Trésorier est conforme au compte administratif 2021 et il est adopté à l'unanimité.

VIII – BUDGET COMMUNAL 2022 :

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2022 pour la Commune de CONTY qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 2 371 426.00 €uros

- Investissement : 2 486 051.00 €uros

M. le Maire précise que les crédits prévus en matière de personnel non titulaire comprennent le chef de projet pour le programme « petites villes de demain ». Il est rappelé que Conty et Poix-de-Picardie constituent un binôme dans le cadre de ce dispositif. Des orientations communes ont été définies ; il s'agit de la gestion de l'habitat vacant, le développement des liaisons douces et de l'attractivité du centre bourg.

Le chef de projet sera recruté par la CC2SO et la prise en charge sera répartie entre les deux communes, déduction faite de la subvention de 75%.

M. le Maire présente les propositions arrêtées par la Commission des Finances en matière d'attributions de subventions aux associations.

A ce sujet, M. MANCAUX Christophe souhaite que la Commune communique davantage auprès des associations. Mme VASELLI Bérengère propose de les informer à l'occasion du calendrier des fêtes.

M. le Maire précise que le fait de déposer un dossier de demande de subvention n'entraîne pas obligatoirement l'octroi de celle-ci. L'attribution fait l'objet d'un examen préalable de la situation de l'association et de ses projets.

Mme GREVIN Cécile, Mme VASELLI Bérengère, Mme RONGIER Marie-Laure et M. RENAUX Jean-Michel faisant partie du bureau d'une des associations, ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes :

L.S.P.	8 000 €
C.S.C. Football	2 000 €
Souvenir Français	200 €
La Fraternelle	3 200 €
Ateliers du Val de Selle	500 €
Les Améthystes	200 €
Gymnastique	200 €
La Roue Cool	600 €
CRAC	400 €
Badminton Tennis	1 300 €

En matière de fiscalité, M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux sans aucune augmentation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la façon suivante :

	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière bâti	1 147 000 €	33.88 %	388 604 €
Taxe foncière non bâti	100 500 €	14.04 %	14 110 €
C.F.E.	190 400 €	8.81 %	16 774 €

M. le Maire présente ensuite la section d'investissement qui comprend d'importants programmes de travaux tel que :

- la construction du centre technique municipal dont les travaux ont démarré depuis le 28 mars ;
- la restauration de l'Eglise Saint-Antoine dont les travaux sont en cours ;
- l'aménagement sécuritaire de la traversée du Hameau de Luzières ;
- les travaux de renforcement électrique, d'effacement de réseaux, d'éclairage public et de modernisation sur différents secteurs de la Commune ;
- la réfection des vestiaires de football.

Afin de permettre la réalisation de tous ces investissements, M. le Maire propose à l'assemblée de contracter un emprunt à hauteur de 625 000 Euros. Il présente à l'assemblée les propositions reçues de différents organismes bancaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et fixe la durée de l'emprunt à 15 ans. Les banques seront à nouveau consultées afin d'affiner les propositions qui seront soumises lors d'une prochaine séance au Conseil Municipal.

M. THIERRY Patrick suggère, afin de profiter des taux d'intérêt intéressants, que la Commune emprunte la somme de 700 000 Euros et anticipe des projets à venir. M. le Maire précise que l'obtention d'un emprunt est soumise à la programmation d'investissements réels.

M. FAY José estime que l'augmentation de 22 000 Euros sur la ligne « personnel titulaire » est peut-être surévaluée. M. le Maire précise que cette hausse budgétaire tient compte de la réforme de revalorisation de la catégorie C de la fonction publique territoriale, de l'augmentation du point d'indice annoncée pour juillet et des avancements d'échelons.

Mme DE TOMI Isabelle souhaite savoir si la formation des élus est ouverte à tous les élus. Chacun peut en bénéficier ; l'AMF propose régulièrement des formations intéressantes sur différents sujets.

Après s'être fait donner toutes explications, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de budget communal 2022 tel qu'il est proposé.

IX – PROJET EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HAMEAU DE LUZIERES :

M. le Maire présente le projet d'effacement du réseau électrique en conducteurs nus envisagé sur le Hameau de Luzières qui s'accompagne de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public et de communications électroniques.

M. le Maire est invité à signer la convention correspondante avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme qui comprend :

- Travaux électriques :

Phase 1 : tronçon avec réseau existant en fils nus :

Coût des travaux : 66 475.00 Euros TTC dont 22 335.60 Euros à la charge de la Commune ;

Phase 2 : tronçon avec réseau existant en isolé torsadé :

Coût des travaux : 98 500.00 € TTC dont 45 507.00 € à la charge de la Commune

- Travaux d'éclairage :

Coût des travaux : 97 171.51 € TTC dont 61 210.40 € à la charge de la Commune.

- Travaux d'installations de communications électroniques :

Coût des travaux : 69 036.25 € TTC dont 34 794.27 € à la charge de la Commune.

Les travaux d'aménagement du chaussi doux devant être réalisés par le Département en juillet prochain, M. le Maire contactera la FDE afin que les travaux d'électricité soient réalisés afin cette échéance.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer la convention correspondante, les crédits étant prévus au budget 2022.

X – MODERNISATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC SUR DIFFERENTS SECTEURS :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de modernisation du réseau d'éclairage public sur différents secteurs de la Commune. Il comprend :

- Le remplacement de lanternes de type boule frappées d'interdiction rue du Marais, place Gilbert Godard et lotissement le Bellican ;
- La réfection du réseau souterrain rue du Marais et lotissement le Bellican ;
- Le remplacement de lanternes style SHP cuivre par des lanternes de style LED à Wailly ;
- Le remplacement de 8 ensembles massif mât et lanterne SHP par 8 ensembles composés de massif, mât 6 mètres et lanterne.

Le coût de ces travaux s'élève à 182 269 € HT et la contribution de la Commune est fixée à 69 483 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer la convention correspondante, les crédits étant prévus au budget 2022.

M. MANCAUX Christophe demande qu'un plan d'ensemble sur le territoire communal soit mis en place afin de prévoir une intensité homogène des éclairages LED et adapter la luminosité en fonction des besoins des secteurs. En effet, certains secteurs peu fréquentés sollicitent un éclairage moindre.

XI – RESTAURATION EGLISE SAINT-ANTOINE 2^{ème} PHASE :

Dans le cadre de la nouvelle politique territoriale, M. le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention départementale pour la deuxième phase des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Antoine.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

XII – QUESTIONS DIVERSES

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée que le personnel communal a coupé et livré plus de 100 stères de bois cet hiver.

A ce sujet, M. FAY José signale que le budget prévoit l'acquisition d'une fendeuse afin de faciliter leur travail.

M. RENAUX Jean-Michel remercie également les agents techniques pour leurs interventions au niveau du casernement de gendarmerie.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée qu'elle a été sollicité par Somme Tourisme afin que Conty figure sur un jeu basé sur la valorisation du patrimoine départemental, jeu réservé aux enfants de plus de 6 ans.

Mme VASELLI Bérengère informe l'assemblée qu'elle a participé récemment à une réunion de la Commission Communale des Impôts Directs en présence de représentants de la DGFIP très instructive. Elle souhaite communiquer à ce sujet prochainement.

M. THIERRY Patrick précise que régulièrement les services des impôts peuvent revoir la valeur locative des biens sans que des travaux n'aient été effectués.

Mme GREVIN Cécile précise que les valeurs locatives sont basées sur des critères fixés en 1970 et qu'une réforme est prévue pour 2026.

M. DENIS Mathieu demande si un rendez-vous a été fixé avec le Département concernant le cheminement des enfants de Wailly jusqu'à l'arrêt de bus sur le CD.

M. THIERRY Patrick tient à revenir sur la décision du Conseil Municipal de passer convention avec la SACPA pour la capture des animaux errants et demande si une lettre recommandée a été envoyée à la personne qui nourrit les chats errants. M. le Maire précise que cette même personne a fait elle-même la démarche afin que les chats soient recueillis.

M. le Maire précise que la SACPA intervient uniquement sur demande des services de la Mairie. Les particuliers doivent donc téléphoner en mairie pour signaler tout animal errant.

M. THIERRY Patrick revient également sur l'effacement de dettes figurant au procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Comme suggéré par M. FAY José, il souhaiterait qu'un garant soit systématiquement demandé aux futurs locataires de la Commune ou qu'une assurance soit souscrite. M. le Maire précise qu'il faut au préalable vérifier cette possibilité réglementaire. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine réunion.

M. THIERRY Patrick revient sur la délibération du Conseil Municipal sollicitant l'attribution de la dotation de solidarité afin de faire face au frais de curage de réseaux suite à la catastrophe naturelle du 21 Juin 2021 et souhaite savoir si des travaux sont envisagés afin que cette situation ne se reproduise pas.

M. FAY José confirme que la Commune s'est rapproché du promoteur du lotissement afin de vérifier si les installations de traitement des eaux pluviales ont bien été dimensionnées. A cette occasion, les pompiers ont fait des essais d'évacuation des eaux. Il s'avère que les filtres imposés sur les avaloirs par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau bloque les eaux en cas de forte pluie, alors que l'évacuation fonctionne bien sans ces filtres.

M. FAY José précise également que le Département est intervenu sur les fossés de la Route de Belleuse et que l'entreprise SPEE réalisera prochainement des noues sur le haut de la route de Belleuse afin de collecter les eaux pluviales.

M. le Maire précise qu'il conviendra d'être très vigilant au niveau de l'aménagement du lotissement rue Caroline Follet.

A ce sujet, le Conseil Municipal sera consulté prochainement pour la reprise d'un bien sans maître dans l'impasse rue Caroline Follet. En effet, une parcelle située sur le chemin n'a plus de propriétaire. Les vérifications sont en cours.

M. THIERRY Patrick a constaté que le panneau PMR a été remis place du Général de Gaulle face à la pharmacie.

M. THIERRY Patrick signale à nouveau l'état de péril de l'immeuble 31 place du Général de Gaulle. M. le Maire précise que le propriétaire a obtenu toutes les autorisations d'urbanisme lui permettant de faire les travaux.

En ce qui concerne le terrain vide au 17 place du Général de Gaulle, M. THIERRY Patrick rappelle qu'il avait proposé d'installer des panneaux agrémentés d'une fresque afin de limiter l'impact visuel. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée sur laquelle la Commune ne peut pas intervenir.

Enfin, M. THIERRY Patrick propose que la Commune s'abonne à l'application « Panneau Pocket » qui permet de lancer des alertes aux administrés par le biais de leur téléphone portable. Le prix de l'abonnement est de 230 €uros ou 180 €uros pour les communes adhérentes à l'AMRF et il faut juste désigner une personne chargée des publications.

Mme VASELLI Bérengère signale que la personne chargée de la communication en mairie a déjà une charge de travail conséquente.

La proposition sera étudiée lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. MANCAUX Christophe signale que les conseillers municipaux n'ont pas été destinataires des documents relatifs au dernier conseil communautaire. M. le Maire le signalera à la CC2SO.

M. MANCAUX Christophe signale également qu'aucune affiche électorale n'a été apposée sur les panneaux de Wailly. Mme BOULANGER Héroïse signale la même chose pour Luzières.

M. MANCAUX Christophe aimerait connaître les consignes concernant les votes par procuration pour les prochaines élections. M. le Maire précise que les électeurs ont la possibilité d'établir leur procuration sur le portail « Ma procuration.gouv.fr » et se rendre à la Gendarmerie. Les procurations sont directement notées sur les listes d'émargements permettant ainsi aux membres du bureau d'en avoir connaissance.

Mme GREVIN Cécile informe l'assemblée que le C.C.A.S. a décidé de participer aux frais de cantine de tous les enfants de Conty, Wailly et Luzières fréquentant l'école publique ou l'école privée à hauteur de 0,45 € par repas, sauf pour les familles bénéficiant déjà de la cantine à 1€ mise en place par la CC2SO.

Mme VASELLI Bérengère demande s'il est possible de rappeler à la CC2SO de respecter les horaires des bus au départ du collège.
De plus, elle signale que les bus Transdev font toujours des manœuvres de marches arrière dans le lotissement du marché aux chevaux. M. le Maire contactera le responsable.

M. DENIS Mathieu demande également si le circuit de bus peut être modifié pour les enfants de Wailly afin d'éviter leur déplacement jusqu'à l'arrêt de bus sur le CD. En effet, le bus circule actuellement de Conty à Tilloy les Conty puis O de Selle (avec arrêt à l'arrêt de bus en bas de Wailly). Pourquoi ne pas envisager un circuit Conty, Wailly et Tilloy les Conty ?

M. DENIS Mathieu signale qu'il sera susceptible d'être disponible pour la tenue du bureau de vote dimanche. Il sera sollicité en cas de besoin.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.30.